ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 81366

Texte de la question

M. Christian Paul appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les modalités de calcul des exonérations de cotisations sociales sur les bas salaires (annualisation des exonérations de cotisations dites « Fillon ») conduisant un grand nombre d'employeurs à renoncer à verser un treizième mois à leurs salariés. En effet, le versement d'un treizième mois ou d'une prime de fin d'année produit une régularisation (sur la part patronale) à une hauteur telle qu'elle est dissuasive pour les employeurs. Aussi, il l'interroge sur les mesures pouvant être mises en œuvre afin de résoudre ce problème.

Données clés

Auteur : M. Christian Paul
Circonscription : Nièvre (2e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 81366
Rubrique : Emploi
Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes
Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 16 juin 2015, page 4413
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)